

S.I.V.O.M. de CONCHES-GUERMANTES

Département de Seine et Marne



## EXTRAIT DELIBERATION du CONSEIL SYNDICAL du 15 septembre 2022

**L'an deux mille vingt -deux, le 15 septembre à 20H05**

Le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Guermantes, sous la présidence de Mme VIARD Annie.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres du Comité Syndical
8 septembre 2022	8 septembre 2022	En exercice : 8 Présents : 9 Votants : 8 Nombre de suffrages exprimés : 8

### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **Délégués de Guermantes :**

**Les Titulaires :** *Mme Annie VIARD Présidente, Mme Nathalie BILLY, M Sébastien FLEURY, M Denis MARCHAND qui a donné pouvoir à Annie Viard*

Excusée : Audrey CHOIN

#### **Délégués de Conches-sur-Gondaire :**

**Les Titulaires :** M Éric HIMONET Vice-Président, M Laurent BERTRAND, Mme Martine DAGUERRE, Mme Patricia DECERLE

**Les Suppléants :** M Michel VIVIES

Excusé : Dominique GOT

**La séance a été publique. Le PV du Conseil Syndical du 13/04/2022 a été approuvé à l'unanimité**

M Laurent Bertrand a été désigné secrétaire de séance.

## DELIBERATION N° 4-09-22 TARIF CANTINE

Madame la Présidente propose, pour les enfants domiciliés sur Conches et Guermantes de faire évoluer le prix de la cantine qui n'a pas été réévalué après l'augmentation des repas du dernier marché public sur la restauration scolaire au premier trimestre 2022. Cette augmentation est de 0,41 centimes HT. Il est proposé de ne pas faire supporter la totalité de l'augmentation aux parents, mais d'augmenter le repas de 0,20 centimes.

D'autre part, une demande de PAI partiel a été déposée pour une famille de deux enfants scolarisés à la suite d'une intolérance au lactose dans le sens d'une adaptation quotidienne des repas. Cette mise en œuvre semble compliquée et pernicieuse.

Le conseil syndical rejette la demande à l'unanimité à ce PAI partiel.

Madame la Présidente présente aux élus le tableau ci-dessous concernant les tarifs appliqués pour les accueils périscolaires de l'école Gustave Ribaud et du Sivom afin de réfléchir à une harmonisation.

LISTE TARIFS PERISCOLAIRE GR + SIVOM						
	accueil 7h30-8h30	16H30- 18H45	Etude	post étude	cantine	PAI
<b>Sivom</b>	1,70 - 3,40	2,80 - 5,80	3 *	2,4*	5	1,7
<b>GR</b>	3,35	5,8	4,2	2,1	5	1,7

  

LISTE TARIFS PERISCOLAIRES GR + SIVOM/ 2 enfants ou plus inscrits						
<b>Sivom</b>	1,70 - 2,95	2,40 - 5,05	3*	2,40*	4,8	
<b>GR</b>	3,35	5,8	4,2	2,1	5	

  

* goûter fourni /sivom	
	barème selon revenus

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE :

- De fixer le prix de la cantine à 5 euros
- D'appliquer ces tarifs à partir du mois d'octobre 2022

**FAIT ET DELIBERE A GUERMANTES, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La PRÉSIDENTE  
Annie VIARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification

La Présidente